Pont Anne-de-Bretagne : une réouverture annoncée pour Noël

Sous réserve des conditions météorologiques, les travaux du pont Anne-de-Bretagne seront achevés d'ici Noël et le passage sera de nouveau ouvert à la circulation.

Un travail a été également mené avec l'entreprise pour restaurer la zone humide supprimée dans les années 1970. Rappelons le, une zone humide absorbe les eaux pluviales et limite les risques de crue. La rénovation, avait démarré à l'été 2024. Cette remise à neuf a permis de restaurer le pont, de sécuriser ses abords et d'assurer un passage pérenne pour les véhicules, piétons et cyclistes.

Cette réouverture tant attendue marquera un retour à la normale pour les usagers, après une période de perturbations liée à la fermeture du pont pour travaux.





Deux nouvelles serres pour accompagner le développement de la ferme municipale

Mi-novembre, la ferme municipale s'est enrichie de deux nouvelles structures fraîchement bâchées par les agents de la Ville d'Auray.

La première est un tunnel de stockage, destiné à protéger durablement le matériel agricole. La seconde est une pépinière de 180 m², un nouvel espace qui accueillera les jeunes plants de la ferme et permettra de proposer davantage d'animations pédagogiques tout au long de l'année.

Le montage et le bâchage ont été assurés par l'équipe de maraîchers, accompagnés par les services techniques et plusieurs bénévoles venus apporter leur soutien.





Auray passe en zone 30 à partir du 15 décembre

À compter du 15 décembre, la vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h sur l'ensemble de la commune en zone urbaine à l'exception des voies pénétrantes.

Une ville à 30 km/h

Dans un souci de sécurité, de réduction des nuisances sonores et de cohérence, la Ville d'Auray généralise les zones 30 km/h, de sorte que les rues limitées à 50 km/h deviennent des exceptions : celles des accès à la ville.

Cette évolution s'inscrit dans les orientations du plan des mobilités actives de la Ville d'Auray et vise à améliorer la sécurité et le partage de l'espace public.

Exceptions

Certaines rues restent toutefois limitées à 50 km/h :
- Une partie de l'avenue Kennedy,
- La majeure partie de la rue Abbé Philippe Le Gall,
- Les avenues Dugor, Kerroux et Le Garrec (sauf mentions contraires ponctuelles),
- Ainsi que le début de la rue Abbé Joseph Martin.

Par ailleurs :
- Le centre-ville reste une zone de rencontre limitée à 20 km/h.
- Les voies situées dans certains lotissements, collectifs ou zones commerciales sont également limitées à 20 km/h.

Un arrêté municipal de circulation de la police municipal précise la délimitation des zones concernées et sera disponible sur le site internet de la ville à partir du 15 décembre.

Sécurité et qualité de vie

Réduire la vitesse diminue fortement les risques d'accidents et leur gravité. Lors d'une collision à 50 km/h, le risque de mortalité pour un piéton est d'environ 50 % ; à 30 km/h, il tombe à 10 %.

Une circulation plus apaisée réduit aussi la pollution, le stress et encourage les mobilités douces comme la marche ou le vélo. C'est dans cet objectif que Auray passe à 30 km/h et poursuit ses actions au travers du futur plan des mobilités actives.

La carte Auray ville à 30 km/h est à retrouver sur le site internet.